

# Thème : *Industrie*

Hervé CHERAMY  
DREAL – Service des risques technologiques  
et de l'environnement industriel

*Comité régional de suivi du Grenelle  
14 décembre 2012*



Deuxième Plan régional Santé Environnement Midi-Pyrénées



# Les actions du PRSE 2 concernées

Action 8

## Fiche 2

Réduire les  
Émissions de  
substances  
Toxiques dans l'air  
et dans l'eau

## Action 8

*Réduire les rejets de 6 substances toxiques dans l'air et dans l'eau pour les installations industrielles fortement émettrices de ces substances*



Deuxième Plan régional Santé Environnement Midi-Pyrénées



# Éléments de suivi

## Action 8

- Polluants concernés : mercure, arsenic, HAP, benzène, solvants chlorés (perchloréthylène, trichloréthylène, chlorure de méthylène), dioxines et PCB,
- Sélection des sites par l'Inspection des installations classées de par sa connaissance des émissions et des rejets et par les résultats de l'action RSDE : 11 établissements retenus pour Midi-Pyrénées,
- 8 établissements ont été identifiés nécessitant l'amélioration de la connaissance des émissions dans l'air dont 2 qui doivent actualiser et améliorer leur plan de gestion des solvants.



Deuxième Plan régional Santé Environnement Midi-Pyrénées



# Perspectives 2013

## Action 8

Acter par arrêté préfectoral :

- La mise en place de plans de surveillance de l'impact dans l'environnement, analyse au cas par cas : 4 établissements retenus, dont 2 ayant déjà un plan de surveillance effectif,
- Réduction des rejets : réduction globale de 30 % de 2007 à 2013 au niveau national, 6 établissements retenus en Midi-Pyrénées.



Deuxième Plan régional Santé Environnement Midi-Pyrénées



# Les actions du PRSE 2 concernées

Action 29

## Fiche 9

Protéger  
la population  
des contaminations  
environnementales  
liées à l'eau

## Action 29

*Réduire les apports des installations industrielles et agricoles*

Mesure 1 et 2 : imposer par arrêtés préfectoraux une surveillance initiale puis pérenne des rejets aqueux. Mesure dite « Recherche des substances dangereuses dans l'eau - **RSDE** »



Deuxième Plan régional Santé Environnement Midi-Pyrénées



# Éléments de suivi

Action 29

En Midi-Pyrénées l'action RSDE concerne **233 établissements** :

|  | DREAL | DD(CS)PP | Total      |
|--|-------|----------|------------|
| Nombre d'établissements concernés par RSDE           | 172   | 61       | 233        |
| Nombre d'arrêtés signés (ou en cours) phase initiale | 147   | 58       | 205 (88 %) |
| Nombre de rapports de la phase initiale remis        | 48    | 13       | 61         |
| Nombre d'arrêtés signés (ou en cours) phase pérenne  | 28    | 9        | 37         |
| Programme d'actions demandés                         | 5     | 2        | 7          |



Deuxième Plan régional Santé Environnement Midi-Pyrénées

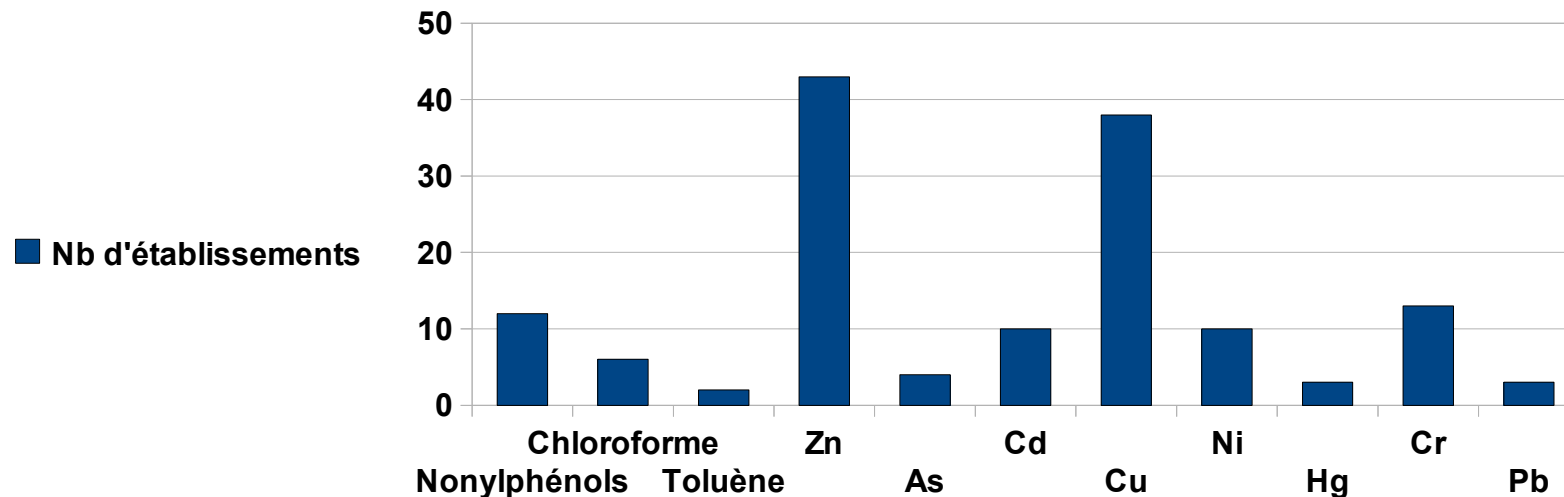


PREFET  
DE LA REGION  
MIDI-PYRENEES

# Éléments de suivi

Action 29

Répartition des substances retrouvées dans les rejets industriels en quantifié suffisante pour être suivies de manière pérenne :



Sur les 55 établissements ayant terminés leur phase initiale de l'action RSDE, il a été identifié la présence de Zn et de Cu dans la grande majorité des cas, ensuite le Cr, le Ni, le Cd et les nonylphénols, et dans une moindre mesure le chloroforme, l'As et le Hg.



Deuxième Plan régional Santé Environnement Midi-Pyrénées



# Éléments de suivi

Action 29

Mesure 3 : vérification des prescriptions réglementaires imposées aux activités d'élevage relevant de l'AM du 07/02/2005

|              | Nb total d'élevages à inspecter (selon le PPC défini dans le plan stratégique de l'inspection 2008/2012) | Nb d'élevage inspectés ( Situation au 31/12/2011 ) | %         |
|--------------|--|--|-----------|
| 09           | 8  | 8  | 100       |
| 12           | 260  | 260  | 100       |
| 31           | 14   | 14   | 100       |
| 32           | 66   | 62   | 94        |
| 46           | 78   | 43   | 55        |
| 65           | 30   | 30   | 100       |
| 81           | 70   | 20   | 29        |
| 82           | 33   | 33   | 100       |
| <b>Total</b> | <b>559</b>   | <b>470</b>   | <b>84</b> |



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET  
DE LA RÉGION  
MIDI-PYRÉNÉES

Deuxième Plan régional Santé Environnement Midi-Pyrénées





# Perspectives 2013

## Action 29

- terminer la phase initiale RSDE pour 100 % des établissements,
- prescrire la phase pérenne RSDE pour les substances nécessitant le maintien d'une surveillance, et prescrire un programme d'action visant à réduire, voire à supprimer l'émission de certaines substances pour les établissements les plus contributeurs,
- inspecter tous les élevages relevant de l'AM du 07/02/2005, pour fin 2013.



Deuxième Plan régional Santé Environnement Midi-Pyrénées



# Les actions du PRSE 2 concernées

Action 19

Fiche 6

Protéger la santé  
et l'environnement  
Des enfants

## Action 19

*Renforcer le contrôle et la traçabilité des substances, mélanges et articles mis sur le marché*



Deuxième Plan régional Santé Environnement Midi-Pyrénées



# Éléments de suivi

Action 19

- **Mesure 1** : réunion d'échange et d'information
  - nombreuses réunions et échanges entre services de la DREAL, la DIRECCTE et les Douanes,
  - réunion d'information à destination des PME avec le ministère de l'Ecologie, les CCI, CCIR et organismes professionnels, à Blagnac, sur le thème de REACH et des produits chimiques
- **Mesure 2** : contrôles produits chimiques conjoints
  - inspection conjointe DIRECCTE/DREAL et une autre prévue.
- **Mesure 3** : formation spécifique aux contrôles
  - journée de formation sur REACH réalisée à destination des inspecteurs DREAL et des agents de la DIRECCTE



Deuxième Plan régional Santé Environnement Midi-Pyrénées



# Perspectives 2013

## Action 19

- poursuivre les échanges entre services afin d'avoir une vue globalisée de la thématique REACH / produits chimiques et de coordonner les actions de contrôle,
- réaliser des contrôles conjoints entre services de l'État (DREAL/DIRECCTE/Douanes).



Deuxième Plan régional Santé Environnement Midi-Pyrénées

